

Objectif

Si vous retournez aux études à temps plein et bénéficiez de prêts antérieurs du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), vous devez vous assurer que l'exemption d'intérêts s'y applique. Quand vos prêts sont exemptés d'intérêts, vous n'avez pas à payer les intérêts ni le capital.

Remplissez cette demande pour aviser le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) de votre retour aux études à temps plein. Si votre demande est approuvée, les dates de votre nouvelle période d'études (« période d'études confirmée ») seront transmises au CSNPE, à l'institution financière qui détient vos prêts d'études à temps plein ou bien aux deux.

Quand utiliser cette demande

Utilisez cette demande si tous les points suivants s'appliquent à vous :

1. Vous ne présentez pas de demande RAFEO pour étudiants à temps plein pour votre période d'études.
Si votre demande RAFEO pour étudiants à temps plein est approuvée, les renseignements sur votre période d'études sont envoyés au CSNPE dès que votre école confirme votre inscription.
2. Vous avez des prêts d'études à temps plein accordés par le RAFEO à rembourser.
Sont visés :
 - les prêts d'études intégrés Canada-Ontario;
 - les prêts canadiens d'études accordés avant le 1^{er} août 2000;
 - les prêts ontariens d'études accordés avant le 1^{er} août 2001.
3. Vous êtes actuellement aux études à temps plein ou les commencerez dans 15 jours ou moins.
Aux fins du RAFEO, votre statut d'études est considéré à temps plein si votre charge de cours représente au moins 60 % d'une charge de cours complète (ou au moins 40 % d'une charge de cours complète si vous avez une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée).
4. Votre école, votre programme et la durée de votre période d'études respectent les critères d'admissibilité suivants :

École

Vous pouvez demander l'exemption d'intérêts si vous êtes inscrite ou inscrit dans une école postsecondaire approuvée aux fins du RAFEO. Consultez la liste des écoles approuvées sur le site Web du RAFEO à l'adresse ontario.ca/rafeo.

Si vous êtes inscrite ou inscrit dans une école secondaire de l'Ontario ou une école postsecondaire privée de l'Ontario ne figurant pas sur la liste des écoles approuvées, vous pouvez aussi présenter une demande d'exemption d'intérêts.

Programme et durée de la période d'études

Pour que votre demande d'exemption d'intérêts soit prise en considération, votre période d'études doit durer de 6 à 52 semaines.

Toutes les activités relatives à votre programme réalisées pendant votre période d'études, notamment les stages coopératifs et les placements professionnels, peuvent être prises en considération aux fins de l'exemption d'intérêts si votre programme :

- est approuvé comme programme d'études à temps plein aux fins du RAFEO et mène à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat;
- est considéré comme un programme de rattrapage scolaire (ex. : programme de rattrapage en vue d'une équivalence d'études secondaires, programmes préuniversitaires, programmes d'anglais ou de français langue seconde) et est offert dans une université ou un collège

- public de l'Ontario;
- constitue un préalable (année de rattrapage) à l'admission dans un programme universitaire de deuxième ou de troisième cycle ou dans un programme menant à un grade exigeant des préalables (p. ex. arts dentaires, droit, médecine);
- est le Programme de pratique du droit du Conseil du Barreau de l'Ontario à l'université Toronto Metropolitan ou à l'université d'Ottawa).

Les programmes suivants ne sont pas admissibles à l'exemption d'intérêts :

- Formation pratique exigée pour l'adhésion à un ordre professionnel ou l'exercice d'un métier (p. ex., internat ou résidence en médecine, stage en diététique).
- Formation pratique supplémentaire dont vous n'avez pas besoin pour obtenir le grade, le diplôme ou le certificat du programme, ayant déjà respecté le nombre d'heures exigé.
- Processus d'accès à la profession d'avocat auprès du Barreau du Haut-Canada ou l'équivalent (à l'exception du Programme de pratique du droit du Conseil du Barreau de l'Ontario à l'université Toronto Metropolitan ou à l'université d'Ottawa).
- Un programme post-doctoral.

Les étudiants qui ont reçu des subventions ontariennes Apprendre et rester qui ont été converties en prêts d'études de l'Ontario doivent soumettre cette demande.

Les étudiants qui ont reçu une subvention ontarienne Apprendre et rester et qui souhaitent confirmer leur inscription doivent également soumettre un formulaire distinct pour prolonger la date de fin de leur période d'études afin d'éviter la conversion de la subvention en prêt. Le formulaire se trouve sur le site Web du RAFEO (Ontario.ca/rafeo) dans la section « Formulaires » (disponible à l'automne 2024).

Quand présenter sa demande

Vous pouvez présenter votre demande au plus tôt 15 jours avant le début de votre période d'études.

Date limite

Votre trousse de demande doit être reçue au plus tard 21 jours avant la fin de votre période d'études.

Comment présenter une demande

Votre trousse de demande comporte trois parties à remplir :

- Partie 1 (Inscription et profil)
- Partie 2 (Demande de continuation de l'exemption d'intérêts)
- Partie 3 (Confirmation d'inscription) – Section C : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant seulement

Suivez la démarche appropriée selon le type d'école que vous fréquentez :

Si vous êtes inscrite ou inscrit dans une école postsecondaire du Canada approuvée aux fins du RAFEO :

Envoyez les trois parties de votre trousse de demande dûment remplies au bureau d'aide financière de votre école.

Si vous êtes inscrite ou inscrit dans :

- une école postsecondaire située hors du Canada
- une école secondaire de l'Ontario
- une école postsecondaire privée de l'Ontario ne figurant pas sur la liste des écoles approuvées aux fins du RAFEO

Transmettez la Partie 3 (le formulaire de confirmation d'inscription) à votre école pour qu'il soit rempli et assurez-vous qu'il vous revienne une fois que c'est fait. Envoyez les trois parties de votre trousse de demande remplies à :

Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère des Collèges et Universités
C.P. 4500
189 Red River Road, 4th Floor
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9

Que se passe-t-il une fois que votre demande a été présentée?

Si votre demande est refusée, le ministère ou le bureau d'aide financière vous en avisera.

Toutefois, si elle est approuvée, vos prêts d'études à temps plein actuels accordés par le RAFEO pourraient être admissibles à une exemption d'intérêts. Le CSNPE ou l'institution financière qui détient vos prêts d'études antérieurs, ou les deux, seront avisés de votre nouvelle période d'études. Votre demande pourrait ne pas être acceptée par le CSNPE ou l'institution financière qui détient vos prêts d'études antérieurs si vos prêts antérieurs ne sont pas en règle (p.ex. vous avez des retards dans vos paiements ou vos prêts sont en carence de remboursement).

La durée de l'exemption d'intérêts pourrait également se voir modifiée si vous aviez déjà commencé à rembourser vos prêts quand votre demande a été approuvée :

- Pour les prêts ontariens d'études et la portion ontarienne des prêts d'études intégrés Canada-Ontario : Si vos prêts sont en règle, vous pourriez être admissible à l'exemption d'intérêts pour la totalité de votre période d'études.
- Pour les prêts canadiens d'études et la portion canadienne des prêts d'études intégrés Canada-Ontario : L'exemption d'intérêts entre en vigueur dès que votre demande est approuvée.

Communiquez avec le CSNPE ou l'institution financière qui détient vos prêts d'études antérieurs pour connaître la durée de l'exemption d'intérêts applicable à vos prêts d'études à temps plein.

Que se passe-t-il si votre période d'études change?

Votre admissibilité sera remise en cause si vous abandonnez vos études à temps plein ou si votre charge de cours devient inférieure à 60 % d'une charge de cours complète (ou inférieure à 40 % si vous avez une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée).

Vous devez aviser le Ministère ou votre bureau d'aide financière dès le moindre changement à votre période d'études.

Vérification de l'état de la demande

Suivez en ligne l'état de votre demande sur le site Web du RAFEO (ontario.ca/rafeo). Si vous ne connaissez pas votre numéro d'accès du RAFEO (NAR) ou votre mot de passe afin de connaître votre situation, rendez-vous au bureau d'aide financière d'une université ou d'un collège public de l'Ontario ou remplissez le formulaire Site Web du RAFEO : Mot de passe ou numéro d'accès du RAFEO oubliés. Il peut être imprimé à partir du site web du RAFEO, dans la section "Formulaires".

Des questions?

Si vous êtes inscrite ou inscrit dans une école postsecondaire du Canada approuvée aux fins du RAFEO :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous êtes inscrite ou inscrit dans :

- une école postsecondaire située hors du Canada;
- une école secondaire de l'Ontario;
- une école postsecondaire privée de l'Ontario ne figurant pas sur la liste des écoles approuvées aux fins du RAFEO.

Communiquez avec le Ministère à : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay, Ontario P7B 6G9.

Les services téléphoniques de renseignements généraux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE).

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672 7411)
- Appareil de télécommunication pour personnes sourdes (ATS) : 1 800 465-3958

Première partie : Inscription et profil

Entente d'utilisation du RAFEO

Avant de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et/ou la subvention ontarienne Apprendre et rester, vous devez vous inscrire en tant que nouvel utilisateur. Vous devez fournir des renseignements personnels de base, pour votre profil personnel dans votre compte RAFEO, y compris votre nom, votre date de naissance, votre sexe, vos coordonnées, votre numéro d'assurance sociale et d'autres numéros d'identification notamment votre Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), le cas échéant. Les renseignements recueillis serviront à créer votre numéro d'accès du RAFEO (NAR). Le NAR servira de numéro d'identification de l'utilisateur afin d'accès au site Web du RAFEO. Si vous voulez utiliser le site Web du RAFEO, vous devez vous rendre à votre bureau d'aide financière ou réserver un rendez-vous par vidéoconférence (si le bureau offre cette option) pour obtenir votre NAR et (ou) un mot de passe temporaire. Sinon, vous pouvez remplir le formulaire « Site Web du RAFEO : Mot de passe ou numéro d'accès du RAFEO oubliés ». Ce formulaire est accessible sur le site Web du RAFEO dans la section des formulaires.

Collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels

Vos renseignements personnels seront recueillis et utilisés aux fins de l'administration du RAFEO par le Ministère des Collèges et Universités (le Ministère) et/ou la subvention ontarienne Apprendre et rester, le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), votre école et d'autres agents autorisés.

Le ministère peut recueillir, utiliser et divulguer vos renseignements personnels à des fins d'administration du RAFEO, en vertu de la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et de ses règlements d'application suivants : L.R.O. 1990, chap. M. 19, version modifiée R.R.O. 1990, Règl. 774, R.R.O. 1990, Règl. 775, Règl. de l'Ont. 268/01, Règl. de l'Ont. 282/13, Règl. de l'Ont. 70/17 et Règl. de l'Ont. 768/20 et Règl de l'Ont 82/23 en vertu de la Loi, telle que modifiée.

Le Ministère divulguera votre numéro d'assurance sociale, votre nom, votre date de naissance et votre sexe à Emploi et Développement social Canada afin de vérifier si les renseignements personnels que vous avez fournis correspondent aux renseignements consignés dans le Registre d'assurance sociale.

Lorsque vous présentez une demande d'aide au RAFEO, les renseignements figurant dans votre profil RAFEO seront utilisés pour préremplir automatiquement votre demande. Le Ministère peut vous demander de saisir des renseignements supplémentaires qui pourraient être ajoutés à votre profil personnel. Toute nouvelle demande que vous présenterez par la suite au titre du RAFEO inclura des renseignements tirés de votre profil personnel mis à jour. L'avis sur le formulaire de demande précisera la façon dont le Ministère entend utiliser et communiquer les renseignements personnels demandés dans le cadre de ladite demande. Si vous avez des questions concernant la collecte, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels, vous pouvez téléphoner au 807 343-7260 ou écrire à la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, 189 Red River Road, C. P. 4500, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Consentement à la collecte, et à la divulgation indirectes de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis et peuvent être échangés avec des agents autorisés aux fins de l'administration du RAFEO.

Je consens à ce qui suit :

- le Ministère peut divulguer mon numéro d'assurance sociale, mon nom, ma date de naissance et mon sexe à Emploi et Développement social Canada afin de vérifier que les renseignements personnels que j'ai fournis correspondent à ceux du Registre d'assurance sociale. Cette vérification a pour seul but de confirmer mon identité à des fins de création ou de mise à jour de mon profil personnel;
- les renseignements figurant dans mon profil personnel seront utilisés dans toute demande au titre du RAFEO ou demande de subvention ontarienne Apprendre et rester que je présenterai;
- les renseignements personnels supplémentaires fournis relativement à une demande RAFEO peuvent être ajoutés à mon profil personnel. Toute nouvelle demande que je présenterai par la suite au titre du RAFEO et/ou demande de subvention ontarienne Apprendre et rester sera alors fondée sur mon profil personnel mis à jour;
- le Ministère et/ou l'un de ses administrateurs tiers autorisés, notamment les employés du bureau d'aide financière d'un établissement d'enseignement postsecondaire, auront accès aux renseignements figurant dans mon profil personnel et pourront les modifier selon les indications que je fournirai (p. ex. si je présente une demande sur papier avec des renseignements mis à jour).

Mises à jour des renseignements sur le profil personnel

Il vous appartient de tenir à jour les renseignements sur votre profil personnel dans votre compte RAFEO.

Je consens à ce qui suit :

- Il m'appartient de m'assurer que les renseignements relatifs à mon profil personnel sont à jour.
- Je mettrai à jour les renseignements figurant dans mon profil personnel lorsque survient un changement relatif à mes renseignements personnels que je peux mettre à jour moi-même, comme un changement d'adresse.
- Je demanderai par écrit au Ministère ou à l'un de ses sous-traitants, mandataires ou autres administrateurs tiers autorisés que soit effectué un changement concernant des renseignements personnels qu'il m'est impossible de mettre à jour moi-même (par exemple, un changement de nom).
- On peut me demander de fournir au Ministère, à ses sous-traitants, à ses agents ou à d'autres administrateurs tiers autorisés des documents à l'appui pour la modification de renseignements précis figurant dans mon profil personnel (par exemple, mon nom).

J'ai lu les modalités précisées ci-dessus de la collecte et de la divulgation des renseignements personnels me concernant. Je les comprends et je consens à ce que ces renseignements personnels soient recueillis et divulgués selon ces modalités.

Signature de la candidate ou du candidat :

Date :

Jour

Mois

Année

--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Renseignements personnels de base

Remplissez cette page soigneusement car certains de ces renseignements seront vérifiés auprès du Registre d'assurance sociale pour confirmer votre identité. Votre prénom et votre nom de famille doivent correspondre à votre nom sur votre carte de numéro d'assurance sociale (NAS).

115 Prénom :

110 Nom de famille :

155 Date de naissance :

Jour Mois Année

160 Sexe :

- homme
- femme
- autre (par exemple, personne trans, non binaire, bispirituelle ou binaire, personne qui préfère ne pas révéler son identité de genre).

Identifiants

Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est votre identifiant unique. Vous devez avoir un NAS valide pour pouvoir faire une demande aux programmes d'aide du RAFEO. Si vous n'avez pas de NAS valide, communiquez avec un Centre Service Canada pour savoir comment en obtenir un.

100 Numéro d'assurance sociale (NAS) :

107 Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO) :

Le NISO est un numéro d'identification étudiant que le Ministère de l'Éducation attribue aux élèves des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario. Ce numéro unique constitue le principal identificateur dans les dossiers scolaires de l'élève, et ce numéro l'accompagne tout au long de ses études.

Ce numéro est facultatif

Coordonnées

Dans quelle langue souhaitez-vous recevoir vos renseignements?

- anglais
- français

Adresse permanente au Canada

Vous devez fournir une adresse permanente au Canada. Si vous n'en avez pas, entrez l'adresse d'un ami ou d'un parent qui habite au Canada.

034 Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :**035 Appartement :****036 Ville, village ou bureau de poste :****037 Province :****038 Code postal (p. ex. P0T2E0) :****039 Indicatif régional et numéro de téléphone
(p. ex. 807 555-1512) :****Adresse postale**

Votre adresse postale est-elle la même que votre adresse permanente au Canada?

 oui non - Veuillez indiquer votre adresse postale ci-dessous.**120 Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :****125 Appartement :****127 Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :****135 Province ou État :****130 Ville, village ou bureau de poste :****140 Code postal :****137 Pays :****145 Indicatif régional et numéro de téléphone (p. ex. 416 555-1512) :**

Accès à vos renseignements RAFEO

Pour qu'une personne, notamment un membre de votre famille, un ami ou une amie, ou une de vos connaissances, ait accès à votre compte RAFEO (p. ex. pour faire un appel en votre nom), vous devez fournir des renseignements sur cette personne. Ces renseignements seront conservés dans votre dossier pendant cinq ans. N'oubliez pas que votre dossier comprend des renseignements personnels que vous voudrez garder confidentiels.

- Si vous avez déjà présenté une demande RAFEO et indiqué que vous souhaitiez donner accès à votre compte à une autre personne, ouvrez une session sur le site Web du RAFEO, puis vérifiez votre profil pour prendre connaissance des détails. Si vous prévoyez fréquenter un collège ou une université public de l'Ontario, vous pouvez communiquer avec le bureau d'aide financière de votre école pour faire ajouter une personne à votre liste de personnes autorisées à accéder à votre compte ou l'en retirer.
- Si vous souhaitez donner accès à votre compte à plus de deux personnes, inscrivez le nom et la date de naissance de chaque personne additionnelle sur une feuille distincte, et joignez celle-ci à votre formulaire de demande.

Acceptez-vous qu'un membre de votre famille ou un de vos amis ou une de vos connaissances puissent avoir accès aux renseignements que vous avez fournis au RAFEO?

- oui - remplissez les champs ci-dessous, puis signez l'autorisation à la rubrique 720.
- non

Personne 1

705 Prénom :

700 Nom de famille :

706 Date de naissance :

Jour Mois Année

Personne 2

715 Prénom :

710 Nom de famille :

716 Date de naissance :

Jour Mois Année

Accès à vos renseignements RAFEO (suite)

J'autorise le Ministère ou l'un de ses utilisateurs autorisés (p. ex., membre du personnel du bureau d'aide financière d'une école postsecondaire) à divulguer à la ou aux personnes dont le nom figure dans cette section, tout renseignement fourni aux fins de l'administration du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), notamment ceux concernant l'aide financière que j'ai demandé ou que je pourrais demander. Cette autorisation est valide pendant cinq ans à compter du moment où je la soumetts. Je comprends que je peux modifier ou révoquer mon autorisation en tout temps à l'égard de la ou des personnes nommées dans cette section ou prolonger mon autorisation pour une période additionnelle de cinq ans.

720 Signature de la candidate ou du candidat :**Date :**

Jour

Mois

Année

Renseignements supplémentaires

453 Voulez-vous vous identifier comme Autochtone? Dans le présent contexte, est considérée autochtone au Canada une personne qui s'identifie comme Premières Nations (personne inscrite ou non inscrite), Métis ou Inuit.

Les étudiantes et étudiants qui s'identifient comme Autochtones peuvent être admissibles à certains programmes du RAFEO.

- oui - passez à la rubrique 454.
 non

454 Choisissez parmi les descriptions ci-dessous, celles qui vous identifient :

- Première Nation (Indien inscrit ou Indien non inscrit)
 Métis
 Inuk (Inuit)
 J'utilise un autre terme pour décrire mon ascendance autochtone ou mon identité (p. ex. Anishinaabe, Treaty No 3).

Spécifier :

455 Votre école postsecondaire peut avoir des fonds supplémentaires disponibles pour les étudiants autochtones. Veuillez indiquer « oui » si vous voulez que le RAFEO communique vos renseignements à votre école en vue seulement d'étudier votre admissibilité à d'autres programmes d'aide financière.

- oui
 non

Section B : Entente relative à la demande

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels, notamment votre numéro d'assurance sociale (NAS), fournis dans votre profil étudiant, dans votre demande et dans le cadre de toutes les demandes déposées et de l'aide financière reçue auparavant, seront recueillis et utilisés par le Ministère des Collèges et Universités (le Ministère) pour administrer et financer le Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO) et demande de subvention ontarienne Apprendre et rester et par Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour administrer et financer le Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Votre NAS servira d'identificateur général pour l'administration du RAFEO et demande de subvention ontarienne Apprendre et rester. Le Ministère et EDSC peuvent retenir les services d'autres parties pour entreprendre ces activités. Aux termes d'une entente conclue avec EDSC, le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) se sert des renseignements personnels vous concernant pour administrer le RAFEO et le PCPE. Aux termes d'une entente avec le Ministère, votre établissement postsecondaire et, sous réserve d'autorisation par le Ministère, ses agents qui administrent le RAFEO et ses vérificateurs, se servent des renseignements personnels vous concernant pour administrer le RAFEO et demande de subvention ontarienne Apprendre et rester et le PCALE.

Par administration, on entend : déterminer votre admissibilité à l'aide financière; vérifier votre demande au RAFEO, notamment vérifier le montant et la nature de toute autre forme d'aide financière que vous recevez du gouvernement provincial ou fédéral; mettre à jour votre profil RAFEO; verser l'aide financière; vérifier tout octroi d'aide financière, toute exemption de remboursement et toute régularisation des prêts; déterminer s'il y a lieu de convertir n'importe quelle de vos bourses ou subventions en prêt étudiant; étudier les demandes de réexamen des décisions sur votre aide financière, sur votre admissibilité à la remise de dette ou à la régularisation des prêts; vérifier votre dossier; évaluer et recouvrer les prêts, paiements excédentaires et remboursements; appliquer les dispositions des lois indiquées ci-dessous et les ententes entre vous et le Ministère et EDSC; et surveiller et vérifier les activités du CSNPE et de votre établissement postsecondaire ou de ses agents autorisés pour veiller à ce qu'ils administrent les programmes comme il se doit. En outre, par administration des programmes par le Ministère et EDSC, on entend : la publication de l'information sur l'éducation postsecondaire et la formation y compris l'administration, le financement des programmes d'aide aux étudiants et l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation et les moyens financiers pour y accéder; la planification, la prestation, l'évaluation et la surveillance de la qualité et de l'amélioration de leur contenu et de leur prestation, y compris l'établissement et la surveillance du montant minimal d'aide financière aux étudiants que votre établissement postsecondaire est tenu de fournir en vertu de la Garantie d'accès aux études, le cas échéant; la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'appréciation de la qualité; la réalisation d'inspections ou d'enquêtes; les recherches sur l'éducation postsecondaire et la formation y compris tous les aspects de l'aide financière aux étudiants et de l'accessibilité aux études postsecondaires et la formation et les moyens financiers pour y accéder, dont l'élaboration d'indicateurs de rendement clés concernant les taux globaux d'interruption de remboursement des prêts ontariens d'études des étudiants de votre établissement postsecondaire ou aux fins de l'évaluation et de l'élaboration de nouveaux programmes. Le Ministère pourrait également divulguer des renseignements personnels vous concernant à d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario dans le cadre des activités de recherche sur l'enseignement postsecondaire qu'ils mènent pour le compte du Ministère. Il se peut que vous receviez une invitation à participer à des sondages sur les études postsecondaires et la formation. Le financement comprend la planification, l'organisation et la prestation du financement des programmes.

Le Ministère recueille des renseignements personnels vous concernant en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, aux Règlements de l'Ontario 70/17 et 282/13 Règl. de l'Ont. 768/20 et Règl de l'Ont 82/23, à l'article 10.1 de la *Loi sur l'administration financière*, L.R.O. 1990, chap. F. 12, à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, L.C. 1994, ch. 28, au Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329 et au paragraphe 266.3(4) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2, dans leur version modifiée le cas échéant. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9; 807 343-7260.

Le Ministère peut utiliser des renseignements personnels vous concernant pour l'administration et la mise en application d'autres demandes d'aide financière que vous soumettez au Ministère et d'une demande au RAFEO faite par votre conjointe ou conjoint, par un de vos enfants à charge et/ ou par votre (vos) parent(s).

Autorisation concernant la collecte et la divulgation indirectes de renseignements personnels

- Je consens à ce que, jusqu'à ce que tous mes remboursements, notamment de mes prêts, de tout montant excédentaire d'aide financière reçu ou de tout autre montant exigé, soient évalués et acquittés, le Ministère recueille et échange, sans restriction, des renseignements personnels à mon sujet, qui sont utiles à l'administration et au financement du RAFEO et du PCAFE, auprès des instances suivantes : EDSC; Agence du revenu du Canada (ARC); CSNPE; mon établissement postsecondaire et ses vérificateurs et agents d'administration financière autorisés; toute institution financière que j'ai nommée au Ministère ou au CSNPE aux fins de dépôt direct et de remboursement de mon aide financière, toutes personnes, y compris mon employeur, ayant reçu des fonds du gouvernement ou un soutien au revenu en vue de mon bienfait; organismes cités dans le présent formulaire de demande et autres personnes ou organismes qui administrent les programmes cités dans cette demande; personnes ou organismes, y compris les organismes gouvernementaux au Canada et à l'étranger qui administrent tout genre d'aide financière, susceptibles d'avoir des renseignements sur toute source de mon revenu, mes biens, ma résidence ou tout non-remboursement d'une aide accordée par un organisme gouvernemental; sous-traitants et vérificateurs du Ministère ou tout autre administrateur tiers autorisé; sous-traitants et vérificateurs de EDSC; le ministère des Finances de l'Ontario et agences de recouvrement exploitées ou retenues par les gouvernements fédéral ou provinciaux; agences de renseignements sur le consommateur.
- Je consens à ce que le Ministère échange des renseignements personnels me concernant avec le ministère des Finances aux fins de recouvrement de mes prêts si je manque à l'obligation de les rembourser.

Déclaration de la candidate ou du candidat

- Les renseignements que j'ai fournis dans le formulaire sont complets et véridiques.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que dans les six mois qui suivent la date à laquelle je cesse d'étudier à temps plein, je dois communiquer avec le CSNPE ou l'institution financière qui détient mes prêts d'études pour consolider mes prêts.
- Je sais qu'il m'appartient d'aviser sans délai mon bureau d'aide financière ou le Ministère de tout changement aux renseignements que j'ai fournis dans mon profil ou ma demande ou de tout changement à mon institution financière, à mon adresse, à mon statut d'étudiant, à ma situation financière ou familiale ou à ma période d'études. Je communiquerai tout changement en mettant à jour mon compte sur le site Web du RAFEO ou en écrivant à mon bureau d'aide financière ou au Ministère.

Partie 3 : Confirmation d'inscription**Instructions à l'intention de l'étudiante ou de l'étudiant**

Ne remplissez que la Section C du formulaire, puis envoyez celui-ci à votre école pour qu'elle remplisse le reste. Consultez la section « Comment présenter une demande » à la page 2 pour connaître la marche à suivre.

Section C : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant**Numéro d'étudiant, qui vous a été
assigné par votre école :****Numéro d'immatriculation scolaire de
l'Ontario (NISO) :****Prénom :****Nom de famille :****Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :****Appartement :****Ville, village ou bureau de poste :****Province ou État : Code postal :****Pays :****Indicatif régional et numéro de téléphone :****Section D : Renseignements fournis par l'école****Directives à l'intention de la personne autorisée**

Remplissez le présent formulaire seulement si l'étudiante ou l'étudiant est inscrit à votre école. Notez que vous pouvez le remplir et le signer au plus tôt 15 jours avant le début de la période d'études de l'étudiante ou l'étudiant.

Si votre établissement est :

- une école postsecondaire située hors du Canada
- une école secondaire de l'Ontario
- une école postsecondaire privée de l'Ontario ne figurant pas sur la liste des écoles approuvées aux fins du RAFEO

Renvoyez le formulaire rempli à l'étudiante ou à l'étudiant, puisqu'il s'agit d'une pièce obligatoire dans la trousse de demande de continuation de l'exemption d'intérêts.

Si votre établissement est :

- une école postsecondaire canadienne qui n'a pas accès au système administratif du RAFEO.

Remplissez ce formulaire, puis indiquez la date de réception de la demande et le code de l'établissement au haut de la page 10. Sur la première page de la trousse de demande remplie par l'étudiante ou l'étudiant, inscrivez « Continuation de l'exemption d'intérêts », puis envoyez la trousse complète à la Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants (adresse à la page 2).

Section D : Confirmation d'inscription (suite)

Prénom de l'étudiante ou l'étudiant :

Nom de famille de l'étudiante ou l'étudiant :

Nom de l'école :

Code de

l'établissement :

Rue (numéro et nom), route rurale ou case postale :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Code postal :

Comment se nomme son programme d'études?

Quelles sont les dates de début et de fin de sa période d'études?

Important : La période d'études ne peut pas dépasser 52 semaines.

Date de début de la période
d'études :

Jour Mois Année

Date de fin de la période d'études :

Jour Mois Année

L'étudiante ou l'étudiant est-il inscrit à l'une des formations ou à l'un des processus suivants?

- Formation pratique exigée pour l'adhésion à un ordre professionnel ou l'exercice d'un métier (p. ex. internat ou résidence en médecine, stage en diététique).
- Formation pratique supplémentaire dont l'étudiante ou l'étudiant n'a pas besoin pour obtenir le grade, le diplôme ou le certificat du programme, ayant déjà respecté le nombre d'heures exigé.
- Processus d'accès à la profession d'avocat auprès du Barreau du Haut-Canada ou l'équivalent (à l'exception du Programme de pratique du droit du Conseil du Barreau de l'Ontario à l'université Toronto Metropolitan ou à l'université d'Ottawa).
- Un programme post-doctoral.

oui

non

L'étudiante est-elle inscrite ou l'étudiant est-il inscrit à des études à temps plein (60 % ou plus d'une charge de cours complète, ou 40 % si elle ou il a une invalidité permanente ou une invalidité persistante ou prolongée.

oui

non

Timbre ou sceau de l'établissement (d'une école privée en Ontario ou d'une école située ailleurs qu'en Ontario) :

Remarque : Si le sceau ou le timbre d'un établissement ne peut pas être apposé sur le formulaire, veuillez joindre une lettre sur papier à en-tête officiel de l'établissement expliquant pourquoi cela n'a pas été possible.

Nom de la personne autorisée :

Titre :

Indicatif régional et n° de téléphone :

Adresse courriel :

Déclarations

Je déclare que :

- l'étudiante ou l'étudiant dont le nom est indiqué ci-dessus est inscrit à cette école et que les renseignements fournis sont exacts;
- je remplis et signe le présent formulaire au plus tôt 15 jours avant le début de la période d'études indiquée de l'étudiante ou l'étudiant;
- si les renseignements que j'ai fournis changent (p. ex. abandon des études), j'en aviserai le Ministère sans délai et par écrit en remplissant le formulaire Mise à jour des renseignements sur les études, téléchargeable sur le site Web du RAFEO (ontario.ca/rafeo).

Signature de la personne autorisée :

Date :

Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>